

# CILEX DÉTERGENT PAL

PRÊT À L'EMPLOI LIQUIDE POUR NETTOYER TOUT TYPE DE SURFACES EXTÉRIEURES TELLES QUE LES TOITS, LES FAÇADES ET LES TERRASSES.

## Composition

Agent de surface non ionique <5% et agent d'imprégnation en solution alcaline. Formule désincrustante sans chlore actif, ni hypochlorite de sodium.

## Description

**CILEX DÉTERGENT** élimine efficacement tous types de salissures. Il peut être utilisé en action curative pour nettoyer les surfaces extérieures telles que les toits, les façades et les terrasses (bois, composite, etc.). Ne pas l'utiliser sur des surfaces métalliques (tôles de bardages, bacs aciers, etc.). Ne laisse aucune trace blanche.

## Mode d'emploi

### Traitement :

Mouiller la surface puis appliquer le produit pur, de bas en haut, à l'aide d'un pulvérisateur. La dose de pulvérisation est de 0,3L/m<sup>2</sup> (dépend de la porosité du support et de son degré d'encrassement).

Rincer le produit au jet ou au nettoyeur haute-pression suivant la fragilité de la surface traitée.

Attention, suivant le type de salissure, une coloration orangée peut colorer la surface traitée temporairement. Celle-ci disparaîtra après plusieurs jours. Ce produit ne laisse aucune trace blanche.

L'effet curatif du **CILEX DÉTERGENT** est constaté en 1 semaine.

Renouveler le traitement si nécessaire.

Ne pas appliquer le produit lorsque la température ambiante est inférieure à 5°C.



## Référence et conditionnement

**Réf. D1246** : Bidon de 25L - Unité

## Précautions particulières

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : [fds@lodi.fr](mailto:fds@lodi.fr).

Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

Éviter toute exposition inutile. Porter un équipement de protection adapté (vêtement, gants et masque approprié). Ne pas utiliser ce produit pour un autre usage que celui pour lequel il a été créé. Ne pas appliquer sur le chaume et les végétaux.

Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas réutiliser l'emballage. L'emballage et le produit doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.